



الوزارة الأولى
PREMIER MINISTÈRE
اللجنة الوطنية
لرقابة الصفقات العمومية
Commission Nationale de
Contrôle des Marchés Publics

نواكشوط في:.....

الرقم:.....

PROCES VERBAL
N° 14/CNCMP/2024
DU 27/02/2024



Le Comité Permanent de la Commission Nationale de Contrôle des Marchés Publics s'est réuni en session ordinaire, le 27/02/2024 à 16h 00min, sur convocation de son président Monsieur Mohamed Ould Elkory CHEINE .

Etaient présents:

- Jemal Mahfoudh, Membre du CP
- Mohamed Abderrahmane Meiloud, Membre du CP
- Boubou Sylla, Membre du CP
- Fatimetou Michel, Membre du CP
- Enouar Sadatt Yarba, Membre du CP
- Ahmed Ould Abe, Représentant du Ministère des Finances

Etaient absents:

- Med Abdellahi Khattari, Membre du CP

Commission de Passation des Marchés Publics de la SNDE (CPMSNDE)

1 °/-

Examen du PPM 2024 de la SNDE, Réf. lettre n° 0192/CPMP/SNDE, reçue le 22/02/2024.

Décision: Reporté

Sur la base des informations fournies, la CNCMP reporte ce dossier afin de clarifier le mode de passation pour les actions n° 1, 3,11,22 et 27.

Commission de Passation des Marchés Publics de la Délégation Générale TAAZOUR à la Solidarité Nationale et à la Lutte Contre l'Exclusion (CPMP/TAAZOUR)

2 °/-

(Handwritten signatures)

Examen du projet d'avenant n°1 au marché n°1574/T/053/CPMP/TAAZOUR/TZR/2023 relatif à la réalisation de trois barrages dans la Wilaya du Hodh Echarghi (lot 1), portant construction du barrage de Zough en remplacement du barrage de Chelkhet Naga dans la Wilaya du Hodh Charghi, **Réf. lettre n°0018-24 CPMP/TAAZOUR, reçue le 22/02/2024.**

Décision: Reporté

Sur la base des éléments fournis, la CNCMP reporte ce dossier pour les motifs suivants:

- *fournir une copie du marché initial;*
- *justifier le délai de l'avenant.*

Commission de Passation des Marchés Publics du Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation (CPMP/MIDEC)

3 °/-

Examen du PPM 2024 de la Région de Nouadhibou, **Réf. lettre n°00024/CPMP/MIDEC, reçue le 23/02/2024.**

Décision: Avis de non objection

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/MIDEC approuvant ledit PPM pour l'année 2024.

4 °/-

Examen du PPM 2024 de la Région du Hodh Chargui, **Réf. lettre n°0024/CPMP/MIDEC, reçue le 23/02/2024.**

Décision: Avis de non objection

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/MIDEC approuvant ledit PPM pour l'année 2024.

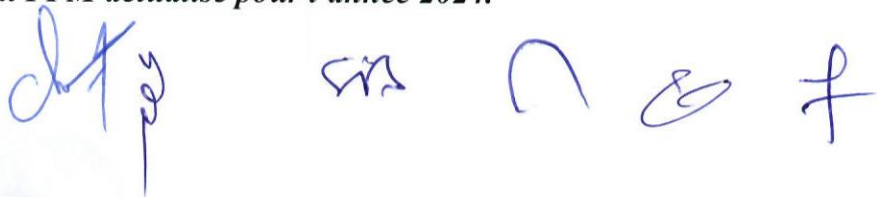
Commission de Passation des Marchés Publics du Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement (CPMP/MHA)

5 °/-

Examen du PPM 2024 actualisé du Ministère de l'Hydraulique et de l'assainissement, **Réf. lettre n°00066/CPMP/MHA, reçue le 23/02/2024.**

Décision: Avis de non objection

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/MHA approuvant ledit PPM actualisé pour l'année 2024.

The image shows five handwritten signatures in blue ink, arranged horizontally. The signatures are stylized and appear to be initials or names of officials involved in the process.

Commission de Passation des Marchés Publics du Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire (CPMP/MHUAT)

6 °/-

Reexamen de la demande de remise des pénalités de retard appliquée dans le cadre du marché n°77/CIAIS /T/2022, relatif aux travaux de construction de 06 SDC à Tekan, Réf . lettre n°039/CPMP/MHUAT reçue le 20/02/2024.

Décision: Avis de non objection

Sur la base des informations fournies la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/MHUAT approuvant ladite remise de pénalités.

Commission de Passation des Marchés Publics du Ministère de l'Équipement et des Transports (CPMP/MET)

7 °/-

Examen du PPM 2024 de la SAM, Réf. lettre n°0063/CPMP/MET, reçue le 26/02/2004.

Décision: Avis de non objection

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/MET approuvant ledit PPM pour l'année 2024.

8 °/-

Examen du PPM 2024 actualisé de l'Autorité de Régulation et d'Organisation des Transports Routiers (AROTR), Réf. lettre n°002/CPMP/MET, reçue le 026/02/2024.

Décision: Avis de non objection

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/MET approuvant ledit PPM actualisé (actualisation n°1) pour l'année 2024.

Commission de Passation des Marchés Publics du Ministère de la Santé (CPMP/MS)

9 °/-

Examen du PPM 2024 actualisé du Projet PPRS COVID 19, Réf. lettre n°00040/CPMP/MS, reçue le 23/02/2024.

Décision: Avis de non objection

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/MS approuvant ledit PPM actualisé pour l'année 2024.

10 °/-

Handwritten signatures in blue ink, including a large signature on the left, a smaller one below it, and several other initials and signatures on the right.

Examen du projet de marché passé par entente directe relatif aux prestations de services entre la CNASS et la TVM, Réf. lettre n°46 DG/CNASS, reçue le 22/02/2024.

Décision: Avis de non objection

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision approuvant ledit projet de marché conclu par entente directe.

Commission de Passation des Marchés Publics du Commissariat à la Sécurité Alimentaire (CPMP/CSA)

11 °/-

Examen du PPM 2024 actualisé du CSA, Réf. lettre n°15/CPMP/CSA, reçue le 22/02/2024.

Décision: Avis de non objection

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/CSA approuvant ledit PPM actualisé (3^{ème} actualisation) pour l'année 2024.

Région de Nouakchott (CPMP/RN)

12 °/-

Réexamen de la décision rendant infructueux le Dossier d'Appel d'Offres (DAO N°06/CPMP/RN/2023) relatif à l'acquisition d'un bus pour le transport du personnel du Centre d'Enfouissement Technique (CET). **Réf. Lettre n°037-2024/CPMP/RN, reçue le 22/02/2024.**

Décision: Avis de non objection

Sur la base des informations fournies la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/RN déclarant infructueux ledit DAO.

13 °/-

Examen d'un complément d'information relatif au projet de marché passé par entente directe, relatif au suivi et contrôle des travaux d'aménagement du Centre d'Enfouissement Technique (CET) de Nouakchott à Tivirit. **Réf. Lettre n°036-2024/CPMP/RN, reçue le 22/02/2024.**

Décision: Avis de non objection

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/RN approuvant ledit projet de marché conclu par entente directe.

CPMP/ANESP (CPMP/ANESP)

14 °/-



Examen d'un complément d'information au Dossier d'Appel d'Offres Restreint pour l'acquisition des cinq véhicules 4X4, **Réf. Lettre 019/CPMP/ANESP, reçue le 22/02/2024.**

Décision: Avis avec réserve

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/ANESP approuvant ledit DAOR avec une dérogation pour les trois concessionnaires de véhicules agréés en Mauritanie.

CPMP/STP (CPMP/STP)

15 °/-

Examen du projet d'avenant N° 01 au marché N° 1598/T/001/CPMP/STP/STP/2023 relatif à des modifications apportées au local de lavage et l'ajout de la construction de nouvelles toilettes publiques pour les équipes techniques du dépôt, **Réf. Lettre 002/CPMP/STP, reçue le 22/02/2024.**

Décision: Reporté

Sur la base des informations fournies la CNCMP reporte ce dossier afin de :

- *fournir un DQE de l'avenant portant la moins-value;*
- *fournir une copie du marché initial ;*
- *rectifier le pourcentage de l'avenant ;*
- *insérer le plan architectural au projet de l'avenant.*

CPMP/MESRS-MCIAT (CPMP/MESRS-MCIAT)

16 °/-

Examen du PPM 2024 de l'Université de Nouakchott, **Réf. lettre n° sn/CPMP/MESRS-MCIAT, reçue le 23/02/2024.**

Décision: Avis de non objection

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/MESRS-MCIAT approuvant ledit PPM pour l'année 2024.

Commission de Passation de Marchés Publics de Mauritanie Airlines (CPMP/MAI)

17 °/-

Examen d'un complément d'information au projet de marché passé par entente directe pour la réparation des deux moteurs d'Embraer 175, immatriculé 5T-CLL, **Réf. Lettre 004/CPMP/MAI, reçue le 23/02/2024.**



Décision: Avis de non objection

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/MAI approuvant ledit projet de marché passé par entente directe.

société National des Aménagements Agricoles et des travaux (CPMP/SNAAT)

18 °/-

Examen du dossier de consultation simplifiée relatif à la fourniture du matériel de Génie Civil destiné aux projets et chantiers de la SNAAT, Réf. Lettre n°459/CPMP/SNAAT, reçue le 22/02/2024.

Décision: Reporté

Sur la base des informations fournies la CNCMP reporte ce dossier afin de :

- fournir les preuves que les entreprises choisies ont les capacités techniques et financières d'exécuter ces contrats;
- inclure dans le projet de contrat une clause sur le contrôle des prix conformément à l'article 35 de la loi 024-2021;
- insérer les spécifications techniques du matériel.

19 °/-

Examen du dossier de consultation simplifiée relatif à la fourniture de fer à béton destiné aux projets et chantiers de la SNAAT, Réf. Lettre n°458 CPMP/SNAAT, reçue le 22/02/2024.

Décision: Reporté

Sur la base des informations fournies la CNCMP reporte ce dossier afin de :

- fournir les preuves que les entreprises choisies ont les capacités techniques et financières d'exécuter ces contrats;
- inclure dans le projet de contrat une clause sur le contrôle des prix conformément à l'article 35 de la loi 024-2021;

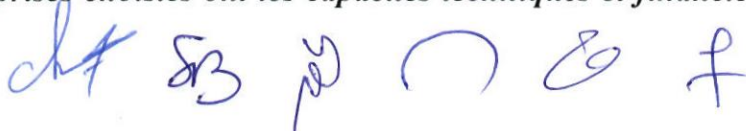
20 °/-

Examen du dossier de consultation simplifiée relatif à la fourniture et pose des grillages pour la protection des zones de culture en un seul lot destiné aux projets et chantiers de la SNAAT, Réf. Lettre n°460/CPMP/SNAAT, reçue le 22/02/2024.

Décision: Reporté

Sur la base des informations fournies la CNCMP reporte ce dossier afin de :

- fournir les preuves que les entreprises choisies ont les capacités techniques et financières d'exécuter ces



contrats;

- inclure dans le projet de contrat une clause sur le contrôle des prix conformément à l'article 35 de la loi 024-2021;
- Compléter l'intitulé du 1er item dans le DQE.

MASEF-MAIEO (MASEF-MAIEO)

21 °/-

Examen du PPM 2024 de la Direction des Mosquées, Réf. lettre n°0003/CPMP/MAISEO, reçue le 09/02/2024.






Décision: Avis de non objection

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/MASEF-MAIEO approuvant ledit PPM pour l'année 2024.

LE PRESIDENT

Mohamed Ould Elkory CHEINE

Les signataires:

- Jemal Mahfoudh, Membre du CP 
- Mohamed Abderrahmane Meiloud, Membre du CP 
- Boubou Sylla, Membre du CP 
- Fatimetou Michel, Membre du CP 
- Enouar Sadatt Yarba, Membre du CP 
- Ahmed Ould Abe, Représentant du Ministère des Finances 